



OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 9 octobre 2017

Compte rendu

Le 9 octobre 2017, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 11h à l'Office de Tourisme, 60 Grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la présidence de Madame Marie de la Forest.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (11) : Mesdames Marie de la Forest, Anne de Grave, Jocelyne Cassany, Christelle Espinasse, Colette Jamma, Valérie Carrasco-Doumeyrou, Eliane Rosay, Messieurs Antoine De Rinaldo, Emile Anfosso, Jean-Marie Taillade, Jacques Mestre

SUPPLEANTS PRÉSENTS (2) : Madame Jocelyne Gizardin, Louis Martinez

- **dont votants (0)** :

TOTAL DE VOTANTS (11) - Quorum : 11 votants minimum

Invités présents : Monsieur Thierry Albagnac – Trésorier Principal, Monsieur Luais Fabien – Port de plaisance Port Sud de France

La date du comité de direction a été communiquée préalablement le 18 septembre, la convocation ainsi que l'ordre du jour, le rapport de séance et le compte rendu du comité du 30 mai dernier ont été adressés aux membres le 2 octobre 2017.

Un dossier comportant le rapport de séance a été remis à chaque membre en début de séance.

Le temps d'accueillir tous les membres, le nouveau court-métrage composé d'extraits de films tournés à Sète est projeté. Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme, souhaite la bienvenue aux membres du comité de direction et ouvre la séance à 11h25.

I – Actualité

La présidente communique quelques éléments chiffrés sur la fréquentation touristique. Selon l'enquête de conjoncture, les professionnels déclarent une activité sur l'ensemble de la saison identique pour 26% et en hausse pour 54%. 92% se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur saison. Au niveau de l'Office de Tourisme, une baisse de 10% de la fréquentation à l'accueil est constatée et de 7% si l'on ne tient pas compte d'Escale à Sète 2016 (-15% en juillet et août/ +20 % en septembre). Le nombre de visiteurs sur

notre site Internet a en revanche progressé. Le chiffre d'affaires global de l'Office de tourisme (boutique, billetterie et services) est en progression de 7% sur les 9 premiers mois.

Tiphaine Collet, directrice, fait également remarquer que les autres indicateurs de fréquentation de la ville sont au vert, comme les navettes maritimes dont la fréquentation est passée de 43 000 à 55 000, les parkings, ou encore le taux de satisfaction des professionnels qui sont plus de 80% à déclarer une activité identique ou en hausse. La baisse de fréquentation de l'Office de tourisme aurait plutôt pour origine un changement de comportement de la clientèle, utilisant de plus en plus les outils numériques pour s'informer, situation observée dans d'autres Office de tourisme depuis plusieurs années déjà. Cumulé à cela, la mise en place de présentoirs d'information chez les professionnels avec des approvisionnements réguliers en documentation permet aux visiteurs d'obtenir des informations directement sur leur lieu d'hébergement.

Marie de la Forest invite ensuite Fabien Luais, directeur du port de plaisance, à présenter au comité le projet de yachting porté par le port quai d'Alger. Pour des raisons environnementales notamment, la nouvelle réglementation des ports ne permettra plus dès 2022 d'accueillir des paquebots en centre-ville, ils accosteront sur les nouveaux quais construits récemment dans le port. Ceci nécessite une réflexion sur l'avenir et la réorganisation de certains quais. Ainsi, Port Sud de France prévoit de développer une véritable activité de yachting avec l'accueil de navires d'une douzaine de navires de 30 à 100 m, ce qui permettra de rentabiliser certains quais occupés actuellement seulement à 10%. Tout en respectant les spécificités de Sète, l'objectif consiste à développer et à faire vivre le port en diversifiant les activités, en conservant bien entendu la pêche dans les quais du centre-ville et laissant la priorité, tous les deux ans, à l'organisation de la manifestation « Escale à Sète ». Monsieur Luais explique par ailleurs qu'environ 10% du coût d'un yacht est consacré chaque année à son entretien et d'autres postes de dépenses, réinjectant ainsi directement près de 5 000 000 € dans l'économie. Au niveau du port de plaisance, des travaux seront également réalisés à la base Tabarly, afin de pouvoir y accueillir des associations nautiques. Il souligne également l'importance pour un port de promouvoir, en complément de ses services, une destination touristique. La présidente remercie le directeur du port de plaisance pour ces informations très intéressantes et propose de travailler sur un partenariat pour la promotion de la ville dans ce secteur d'activité.

Maire de la Forest propose ensuite de présenter les délibérations.

II – Délibérations

1 – Approbation du compte rendu du comité de direction du 30 mai 2017 :

La présidente invite les membres à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

Aucune observation n'est émise et le compte rendu est approuvé :

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

2 – Convention de groupement de marchés établie avec Sète Agglopôle Méditerranée - Archipel de Thau :

En vue d'optimiser les coûts, la présidente propose de souscrire une convention de groupement de commandes publiques avec Sète Agglopôle Méditerranée – Archipel de Thau. Il est projeté de cibler plusieurs familles d'achats déterminées en collaboration avec chacun des membres du groupement : mobilier, fournitures administratives, matériel d'entretien, impression de documents.

Marie de la Forest invite les membres à approuver la convention constitutive de groupement estimé pour un montant total d'achats à 7 608 940 € HT, tous membres confondus.

- la délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

3 – Languedoc Roussillon Cinéma – avenant à la convention établie pour le tournage d'un film promotionnel :

Une convention de partenariat a été souscrite avec Languedoc-Roussillon Cinéma pour la conception d'un film de montage réunissant des extraits de films tournés à Sète. Le coût du partenariat avait été approuvé pour 15 000 € maximum, comprenant la prise en charge de frais techniques par l'Office de Tourisme (prestation de montage, impression et diffusion d'une carte postale, projections événementielles).

Compte tenu de quelques extraits de films qui s'avèrent essentiels à la notoriété de l'image cinématographique de Sète et dont le montant des droits d'auteurs est supérieur aux estimations, la présidente sollicite les membres pour majorer le coût du partenariat de 3 000 € TTC.

Marie de la Forest invite les membres à approuver l'avenant 1 à la convention de partenariat.

- La délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

4 – Classement de l'Office de Tourisme en catégorie I – ouverture de la procédure

La présidente explique que le classement de l'Office de tourisme en catégorie I va expirer le 26 février 2018 et propose d'ouvrir la procédure de classement pour cibler la même catégorie, la plus haute et la plus exigeante en matière de qualité.

Marie de la Forest sollicite l'avis des membres sur le principe de réengager l'Office de Tourisme dans la démarche de classement en catégorie I.

- L'avis favorable est recueilli à l'unanimité – 11 voix pour

5 – Classement de Sète en « Grand site d'Occitanie » - ouverture de la procédure

Madame de la Forest propose aux membres de faire porter par l'Office de Tourisme le projet de classement de Sète en grand site d'Occitanie. L'intérêt en matière de promotion, de notoriété et de forte identité culturelle motive ce choix stratégique et vise des retombées conséquentes sur le choix de la destination par la clientèle touristique.

Le montage de dossier nécessitera le recrutement d'une chargée de mission qui constituera le dossier complexe à fournir en vue de mener ce projet à terme avec succès, conjointement avec tous les acteurs concernés. Les crédits nécessaires pourront être dégagés grâce aux recettes supplémentaires de taxe de séjour.

Marie de la Forest sollicite l'avis des membres pour engager l'Office de Tourisme dans cette démarche, en qualité de porteur de projet.

- L'avis favorable est recueilli à l'unanimité – 11 voix pour

6 – Décision modificative n° 1

La présidente précise que le montant des recettes en matière de taxe de séjour est supérieur aux estimations. Elle propose une décision modificative pour tenir compte des recettes supplémentaires qui permettent de prévoir de nouvelles dépenses en vue de renforcer le secteur de la promotion sur le dernier trimestre pour cibler notamment la manifestation Escale à Sète 2018, d'avancer les éditions de certains documents pour une diffusion dès la fin de l'année, de renforcer les moyens humains afin de répondre aux besoins liés à la forte activité en arrière-saison et aux démarches de classement.

Marie de la Forest invite les membres à approuver la décision modificative n° 1 qui prévoit 150 000 € de recettes et de dépenses supplémentaires.

- La délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

7 – Admission en non-valeur – recette irrécouvrables

Marie de la Forest informe les membres qu'une dette de 150 € n'a pas pu être recouvrée par le Trésorier et propose de la passer en recette irrécouvrable.

La présidente invite les membres à approuver l'admission en non-valeur de la liste n° 2207590231 pour un montant de 150 €, portant sur des titres relevant de l'exercice 2015 et concernant des poursuites restées sans effet.

- La délibération est votée à l'unanimité – 11 voix pour

8 – Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions qui leur a été adressé avec la convocation. Aucune observation n'est émise.

La présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser des questions, les remercie pour leur présence et les invite à signer les documents.

La séance est levée à 12h35.

A Sète, le 11 octobre 2017

Tiphaine COLLET - Directrice

